Savez-vous ce qu’est la médisance ? - Ils répondirent : Allah et Son Messager savent mieux ! - Il a dit : C'est que tu évoques ton frère en des termes qu’il répugnerait.

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Savez-vous ce qu’est la médisance ? - Ils répondirent : Allah et Son Messager savent mieux ! - Il a dit : C'est que tu évoques ton frère en des termes qu’il répugnerait. » On demanda : « Et qu’en est-il si cette caractéristique est présente en lui ? - Il répondit : si ce que tu dis est présent en lui, tu auras alors médit à son sujet ; mais si ce n’est pas le cas, tu l'auras alors diffamé. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) explique la réalité de la médisance interdite qui est : évoquer le musulman absent en des termes qu'il répugnerait, que cela concerne ses caractéristiques physiques ou comportementales, comme : le borgne, le tricheur, le menteur, et autres caractéristiques blâmables du genre, même si cette caractéristique est présente en lui. Et si cette caractéristique n'est pas présente en lui, c'est pire que de la médisance, c'est de la diffamation ; c'est-à-dire : mentir sur une personne et lui attribuer ce qui n'est pas en elle.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5326